

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17/11/2014**

L'an deux mil quatorze, le dix-sept novembre, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Roland BERNIGAUD.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DO Karine – DESMARIS Didier – MORANDAT Sonia - MINASSIAN Guy — CURTET Françoise – CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – CHASSIGNOL Valérie-- BERARD Mathieu

Absents excusés : OTTAVIOLI Hervé
MANCINI Cédric
ROJON Sandrine
MARTINEZ – BAYLE Fabienne

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Béatrice PONS est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité.

INTERVENTION DE MR CHAMBON DU CABINET REALITES ENVIRONNEMENT ET MR GUILLEMIN (SOGEDO) POUR DIAGNOSTIC – PROJET TECHNIQUE ET FINANCIER DE L'ASSAINISSEMENT.

Mr CHAMBON représentant le cabinet Réalités Environnement présente le schéma directeur d'assainissement de notre commune. Celui-ci se présente en 4 phases :

- Phase 1 : Collecte de données,
Présentation de la collectivité
Repérage des réseaux
Définition du programme de mesures
- Phase 2 : Campagne de mesures
- Phase 3 : Inspections télévisées
Tests au fumigène, contrôles au colorant
- Phase 4 : Programme de travaux
+ zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

A l'issue des phases 1 et 2 de l'étude, des anomalies ont été constatées sur le réseau et sur la station d'épuration. Il précise que toutes les communes présentent des anomalies sur leurs réseaux et station et que notre commune n'est pas un cas isolé.

Constats sur les réseaux :

- Nombreux déversoirs d'orage qui fonctionnent pour la plupart, à la moindre pluie
- Peu d'exutoires pour les eaux pluviales
- Problèmes de pente le long du Bief de Croix entraînant des mises en charge du réseau
- Des eaux claires parasites permanentes (environ 70 %)
- Une configuration particulière avec 2 postes de refoulement
- Un programme de travaux

Constats sur la station d'épuration

- Lagunage naturel datant de 1986 : Rendements épuratoires faibles à moyens de cette filière
- Faible débit d'étiage du vieux Jonc
- Actuellement en pointe : 1600 EH (équivalent habitants) théoriques

DECIDE de supprimer le 5^{ème} poste d'adjoint.

TAUX ET EXONERATIONS FACULTATIVES EN MATIERE DE TAXE D'AMENAGEMENT (Rapport de Guy MINASSIAN)

Cette taxe d'aménagement a remplacé la T.L.E (Taxe Locale d'Equipement)

La taxe est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Guy MINASSIAN présente un exemple lié à la taxe : un montant de 1504 € est dû pour une construction de 100m² avec place de parking.

Le conseil entend la modification de la loi concernant cette taxe et notamment les exonérations facultatives qui peuvent être instaurées. Pour valider ces éventuelles exonérations, il convient de délibérer avant le 30 novembre pour que ce soit applicable au 01/01/2015.

Il est proposé au conseil de maintenir le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal et d'exonérer les abris de jardin soumis à déclaration préalable d'une surface maximum de 20 m².

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

DE MAINTENIR le taux de 4 % sur l'ensemble du territoire communal

D'EXONERER les abris de jardin soumis à déclaration préalable d'une surface maximum de 20 m².

DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET POUR HONORAIRES « ETUDE GLOBALE D'AMENAGEMENT DU BOURG »

Le Maire informe qu'avec le cabinet d'études BERTHET-LIOGIER, la commune a engagé une démarche de réflexion sur l'ensemble des projets d'investissement à envisager sur le village.

L'étude globale du cabinet BERTHET-LIOGIER sera présentée au prochain conseil municipal du mois de janvier. Le montant de cette étude s'élève à 17 940 € TTC. Pour 2014, la D.D.T subventionne cette démarche à hauteur de 4 000.00 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer une décision modificative afin d'inscrire ces frais d'étude au budget comme suit :

- 14 000.00 € au compte 2318 Immobilisations
- + 18 000.00 € au compte 2031 honoraires
- + 4 000.00 € au compte 1323 subvention

CREATION DE POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE

Le conseil entend que Mme GUICHON Nelly, adjoint administratif principal 2^{ème} classe peut prétendre compte tenu de son ancienneté à un avancement au grade d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe.

Il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu la délibération fixant les taux de promotion pour les avancements de grade applicables dans la collectivité,

Vu l'avis de la commission administrative paritaire en date du 30/10/2014

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE :

- de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à raison de 35 heures par semaine à compter du 15/12/2014.
- de pourvoir ce poste dans les conditions statutaires édictées par le décret n° 2006-1691 portant statuts particuliers du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,
- de modifier le tableau des emplois en supprimant un poste d'adjoint administratif principal 2ème classe (temps complet) et en créant un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe (temps complet) au 15/12/2014

CONVENTION POUR ASSISTANCE MAITRISE D'OUVRAGE « ETUDE REHABILITATION DE LA SALLE DES FETES »

Olivier ALAUX présente l'avancée des travaux de la commission Salle des Fêtes.

A ce jour, l'équipement actuel répond aux normes de sécurité mais ne rentre pas dans le cadre de la loi de 2005 sur l'accessibilité : le diagnostic réalisé par la SOCOTEC présente un état des lieux important, et donc un coût financier.

La commission travaille sur deux hypothèses :

- une réhabilitation de la salle actuelle ;
- la création d'un équipement neuf sous la forme d'une salle polyvalente ;
-

La deuxième hypothèse reste la priorité de la commission.

Afin d'avoir tous les éléments en sa possession, la commission a souhaité réaliser un diagnostic complet, qui sera établi par l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain, représenté par M. FARGEOT, ingénieur.

L'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain est un établissement public administratif créé par le Conseil Général qui a pour mission d'apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financière aux collectivités locales.

La commission étudie la création d'une salle polyvalente festive associée à un outil sportif qui se situerait dans le prolongement du stade de foot, et présenterait l'avantage de se trouver en périphérie des habitations.

Le Maire précise que pour l'instant tous les éléments communiqués ce soir sont à l'état de l'étude et que rien n'est défini.

Olivier ALAUX informe qu'après avoir rencontré le cabinet Tao architecte, situé à Villeurbanne, la commission a engagé une réflexion sur la rédaction d'un cahier des charges :

- souhait d'une salle composée de trois espaces distincts, et d'un espace commun,
- un espace de réception : outil festif (réception, soirée) et spectacle ; environ 300 m2,
- un espace extérieur protégé (préau/ haut-vent),
- un espace sportif polyvalent, susceptible d'accueillir tous les sports en salle,
- un espace commun : cuisine, toilettes.

Sur le plan financier, l'équipe travaille sur les demandes de subventions (conseil général, conseil régional, Fond Social Européen) ainsi que sur un projet mutualisé pour la partie sportive, avec d'autres communes voisines, dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes.

Au début de l'année 2015, une rencontre avec les responsables associatifs de la commune sera organisée afin de présenter le projet et de compléter le cahier des charges.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain pour mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour une étude de pré-programmation pour la réhabilitation de la salle des fêtes.

DECIDE d'effectuer une décision modificative comme suit :

+2 000 € au compte 2031
-2 000 € au compte 2318

LECTURE DU COURRIER DU DOMAINE DE LA DOMBES

Nathalie MOIROUX donne lecture du courrier du directeur du Domaine de la Dombes dans lequel il signifie leur volonté d'acquérir le site du Domaine de la Dombes, notamment compte tenu des nombreux investissements qu'ils ont réalisés depuis 2012.

Le Maire donne lecture d'un extrait du bail commercial dans son paragraphe promesse de vente (signé en 2012 avec validité à 02/2021).

Intervention de Mathieu BERARD qui justifie les raisons pour lesquelles la commune avait négocié un bail avec promesse de vente. Il précise que Mr RAQUIN et Me MENNECHET ont toujours manifesté leur souhait d'être propriétaires et cela depuis le début des négociations. Il apparaissait judicieux pour la commune, à l'origine, de rester vigilants tout en incluant pour le preneur une clause de promesse de vente. Il précise que la commune bénéficie également de recettes liées à la location du site durant ce bail.

Karine DO demande quel en est le montant.

Le conseil entend que la commune perçoit 24 000 €/an pour la location du site.

Le conseil prend connaissance que cette vente est prévue pour un montant non négociable de 750 000.00 € et qu'en accord des 2 parties, la vente peut être anticipée.

Cette première démarche reçoit un avis favorable du conseil municipal. Cette décision sera soumise officiellement au conseil municipal en début d'année 2015.

COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS

Commission scolaire par Sonia MORANDAT

Information de la rencontre avec la mairie de Marlieux concernant un objectif de mutualisation des moyens communaux entre Marlieux et Saint Paul de Varax.

La commune de Marlieux a mis en place un pôle qui gère la cantine, les T.A.P et les activités extra-scolaires.

Il est envisagé une réflexion aux moyens de mutualiser les activités extra-scolaires entre leur pôle et le centre de loisirs « les petites canailles » afin d'améliorer les activités proposées et d'en minimiser le coût, notamment durant les vacances scolaires.

Commission Voirie – Travaux par Didier DESMARIS

Didier DESMARIS informe que suite à la convention signée avec ERDF, il a été communiqué à la commune qu'il n'y aura pas de soucis pour les futurs raccordements électriques, sur l'ensemble du territoire la commune (Bourg et extérieurs).

Commission numérotation par Didier DESMARIS

Une réunion aura lieu fin novembre avec la Poste, l'entreprise Signalétude et la commune afin d'étudier la programmation de la numérotation des rues. Didier DESMARIS informe qu'il envisage avec la commission de prendre en charge l'organisation de la numérotation. Le coût des plaques varie selon le modèle qui sera choisi.

Un sondage sera effectué auprès des Varaxois par le biais du bulletin information pour la nomination des voies.

Didier DESMARIS fait part que la commune souhaite mutualiser les services techniques et notamment le tracteur avec la commune de Marlieux. Pour cela, une convention entre les deux communes devra être établie.

Commission Association par Olivier ALAUX (en l'absence de Sandrine ROJON)

La commission travaille sur la réactualisation des conventions de prêts, de location et de mise à disposition.
Un travail est également réalisé sur la grille tarifaire de la salle des fêtes actuelle.
Une rencontre avec les responsables des associations sera organisée début 2015.

Commission Finances par Guy MINASSIAN

Guy MINASSIAN donne un compte rendu de la commission finances qui a eu lieu le 28 octobre.

- Une réflexion a été menée sur les 3 taxes (habitation – foncier bâti et non bâti) notamment sur les abattements de la taxe d'habitation.
- Un document de prévision budgétaire a été établi afin d'inscrire les investissements à envisager pour les 5 ans à venir.
- Un point a été fait sur les garanties d'emprunt que la commune a accordées jusqu'à présent aux organismes Dynacité, Semcoda et Logidia. Le montant des emprunts garantis atteignant un seuil important, il a été décidé de rester vigilants par rapport aux demandes futures afin de ne pas compromettre les propres capacités d'emprunt de la commune.
- Un travail est également réalisé sur la capacité de la commune à emprunter. Plusieurs scénarios seront élaborés : renégociation des crédits compte tenu des taux en vigueur, étalement de la dette etc ...

Gilbert LIMANDAS demande quand aura lieu la prochaine commission finances et signale qu'il souhaite y participer. Guy MINASSIAN l'informe que pour l'instant aucune date n'est fixée et que la prochaine commission devrait avoir lieu en début d'année.

Commission économique par Guy MINASSIAN

- La commune a été sollicitée par les entreprises implantées sur la zone artisanale suite à des vols et dégradations qui ont eu lieu. Une rencontre sera organisée afin de réfléchir sur les mesures à mettre en place, en collaboration avec la mairie.
Mathieu BERARD intervient pour signaler que le barbelé installé en zone artisanale autour de la parcelle de Mr COTTON présente un caractère inesthétique du site.
- Les commerçants de la commune ont demandé l'installation de panneaux d'information indiquant les commerces présents dans la commune sur la route départementale.
- Une enquête dans le village sur les besoins (services, équipements, sécurité etc...) des Varaxois sera organisée avant la fin de l'année.

La communauté de communes va financer :

- Des panneaux lumineux pour diffusion de diverses informations (alerte météo, infos pratiques etc...)
- Des panneaux pédagogiques destinés à faire ralentir la vitesse dans le village.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Les travaux de remise en état de l'atelier communal, suite au sinistre, vont débiter avec l'intervention du charpentier.
- Licence IV : un huissier est venu constater le bon fonctionnement de l'opération de mise à disposition de la licence auprès de l'établissement de Mr SARKEES afin d'en proroger la validité de 3 ans.
- Participation citoyenne : Procédure lancée par le préfet afin de contribuer à la prévention des cambriolages. Une réunion des Maires avec la gendarmerie de Chalamont et de Marlieux est programmée le jeudi 4 décembre.
- Les vœux du maire se dérouleront le vendredi 16 janvier 2015 à 19h.

- Le Maire a rencontré les conscrits afin de dynamiser la manifestation et d'impliquer un maximum de personnes.

QUESTIONS DIVERSES

Mathieu BERARD interroge le Maire sur le fait que le conseil n'a pas délibéré sur la politique commerciale qu'il souhaite présenter au SCOT. Il précise qu'un avis devait être rendu avant fin octobre. Le Maire répond qu'un délai supplémentaire a été demandé, et que ces questions ont été intégrées dans l'enquête sur l'urbanisme réalisée par le cabinet BERTHET.

Le prochain conseil municipal aura lieu le lundi 19 janvier à 20h.